

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le septième jour de juillet deux mille vingt, à 18 h 40, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre

Sont également présents :

M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
M. Claude Bernard, CPA, CA, CMA, de Alphonse Bernard CA inc.

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis à l'article 153 du Code municipal du Québec, au membre du conseil qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18 h 40 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11105-07-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2018 de Alphonse Bernard CA inc.

Après ce dépôt, la directrice générale et secrétaire-trésorière transmettra ces rapports à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié le 1^{er} juillet 2020 sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, les citoyens ont été invités à transmettre leur question ou commentaire par courriel à la direction.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 18 h 52.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

